

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division formation, bureau continuum de la formation, section formation initiale sous-officiers.*

CIRCULAIRE N° 9846/DEF/CoFAT/DF/BCF/FISO relative aux préparations militaires terre à option montagne ou commando de l'armée de terre.

Du 25 octobre 2006

NOR D E F T 0 6 5 2 5 0 4 C

Références :

Instruction n° 800/DEF/EMAT/PRH du 1er juillet 2005 (BOC, 2005, p. 4436. ; BOEM 104*)
modifiée.
Instruction n° 812/DEF/EMAT/PRH/EG/SO/MDR du 6 mai 2004 (BOC, 2004, p. 2796. ;
BOEM 312, 620-4*) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Six annexes et deux appendices.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 104.2.

Référence de publication : BOC N°13 du 18 juin 2007, texte 17.

SOMMAIRE

Préambule

1. LE CADRE GÉNÉRAL.

1.1. Objectifs.

1.2. Généralités.

2. CONDITIONS D'ADMISSION.

3. OBJECTIF ET CONTENU.

3.1. Objectif.

3.2. Contenu.

4. ORGANISATION ET DURÉE.

5. RÈGLE D'ÉVALUATION.

6. NOTATION.

7. ATTRIBUTION DU BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE A OPTION.

8. COMPTE RENDU DE FIN DE STAGE.

ANNEXE(S)

ANNEXE II. VOLUMES HORAIRES PAR DOMAINE.

ANNEXE III. PROGRAMME COMMUN AUX DEUX OPTIONS DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE.

ANNEXE IV. FICHE D'ÉVALUATION.

ANNEXE V. BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE OPTION MONTAGNE.

ANNEXE VI. BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE OPTION COMMANDO.

Préambule

Cette circulaire a pour objet de définir le cadre d'exécution des préparations militaires terre (PM terre) à option. Elle ne concerne pas la préparation militaire parachutiste qui fait l'objet de textes distincts. Elle fixe les modalités pratiques d'organisation, les programmes pour les options montagne et commando ainsi que les modalités d'évaluation et les conditions de délivrance du brevet.

1. LE CADRE GÉNÉRAL.

1.1. Objectifs.

Les PM terre à option ont pour but de donner aux jeunes gens et jeunes filles qui le souhaitent l'occasion de vivre une première expérience militaire instructive et enrichissante dans des domaines d'activité montagne et/ou commando.

Après la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), elles contribuent à préserver le lien entre la Nation et son armée et participent pleinement à l'effort de promotion et de recrutement des forces d'active et de réserve de l'armée de terre.

1.2. Généralités.

La PM terre à option ne peut prétendre dispenser une instruction mais simplement une initiation à la vie militaire. Le programme constitue donc plus une base de référence qu'un cadre strict. Les unités désignées pour accueillir les volontaires doivent faire preuve d'une grande souplesse et d'une ouverture d'esprit particulière pour répondre, dans la limite de leurs moyens, aux attentes des jeunes.

Ainsi, tout en veillant à maintenir la rigueur et l'exemplarité dans la tenue et le comportement, la pédagogie se fonde sur la volonté d'intéresser les jeunes et de leur donner l'envie d'en découvrir davantage sur l'armée de terre.

L'encadrement de ces préparations est choisi pour sa qualité et sa motivation et peut être d'active ou de réserve.

Bien que la PM terre à option ne soit qu'une initiation, toutes les mesures de sécurité réglementaires doivent être rigoureusement respectées. Dans le domaine du tir, l'exécution intégrale du programme exigé pour l'obtention du certificat d'aptitude au tir FAMAS (CATi 1) est impérative. Dans les autres domaines l'application des mesures de sécurité, définies par les textes en vigueur, doit être stricte.

L'application du programme de la PM terre à option est placée sous la responsabilité des chefs de corps des régiments supports ou organismes désignés par les régions terre (RT).

2. CONDITIONS D'ADMISSION.

Les conditions générales d'inscription et de sélection des stagiaires, ainsi que le cas des jeunes français résidant à l'étranger sont définies par les instructions citées en référence. Elles sont complétées par une directive annuelle à paraître sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT), sous-direction recrutement.

Le candidat à une PM terre à option doit être :

- de nationalité française ;
- en règle avec les obligations du service national ;
- âgé de 17 ans (avec autorisation du tuteur légal) et de moins de 30 ans ;
- apte médicalement (cf. instruction de 2^e référence).

3. OBJECTIF ET CONTENU.

3.1. Objectif.

La PM terre à option, au cours d'un stage de quinze jours d'instruction, a pour objectif d'initier des jeunes gens et jeunes filles issus de la société civile au milieu particulier dans lequel agissent les unités concernées. L'enseignement dispensé permet au candidat de découvrir l'environnement militaire et d'être mis concrètement en situation.

3.2. Contenu.

Le programme de l'information doit traiter les domaines suivants :

- le volontariat ;
- l'engagement ;
- les réserves.

Le programme est scindé en deux parties. Un module est consacré aux techniques militaires de base nécessaires pour tenir un emploi militaire à caractère général, l'autre module est dédié à la spécificité montagne ou commando.

Une formation aux premiers secours est intégrée dans le programme des différentes préparations militaires. Cette formation concerne l'ensemble des participants, y compris ceux déjà titulaires d'une attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Le volume total est de 120 heures. Le contenu détaillé de la formation figure en appendices III.A et III.B.

4. ORGANISATION ET DURÉE.

La PM terre à option peut être organisée en une ou deux périodes sur une durée totale de quinze jours d'instruction. La totalité du programme doit être dispensée au maximum sur une année.

La PM terre à option est dispensée dans les régiments ou organismes désignés par les RT.

5. RÈGLE D'ÉVALUATION.

Les candidats sont évalués par l'encadrement, à l'issue de la préparation militaire conformément à la fiche d'évaluation décrite en annexe IV.

Les résultats de cette évaluation sont saisis, par l'organisme ayant organisé la PM terre à option, dans la base du système d'information du recrutement (SIRec) en vue d'un recrutement dans l'active ou dans la réserve ou d'une candidature ultérieure à une autre préparation militaire.

6. NOTATION.

Les candidats sont notés de 0 à 20, selon leurs qualités foncières et comportementales. Cette note, purement indicative, est reportée au point 2 de la fiche d'évaluation du candidat (cf. annexe IV).

Par ailleurs, les résultats obtenus au cours de la formation aux premiers secours ne sont pris en compte que pour la délivrance de l' AFPS.

7. ATTRIBUTION DU BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE A OPTION.

Le brevet de la PM terre à option montagne ou commando est délivré, par le chef de corps de la formation organisatrice, à tous les candidats ayant suivi le stage dans son intégralité.

Les candidats qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve de secourisme se voient également remettre l' AFPS.

8. COMPTE RENDU DE FIN DE STAGE.

Conformément au point 2.4. de l'instruction de 1^{re} référence, les RT adressent périodiquement au commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT) et à la DPMAT, avec copie à l'établissement du service national territorialement compétent, les comptes rendus de bilan et la synthèse des activités des sessions de PM terre à option montagne ou commando organisées sur leur territoire.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

ANNEXE I.
**DESCRIPTIF DES PREPARATIONS MILITAIRES TERRE À OPTION MONTAGNE ET
COMMANDO.**

Type de la préparation militaire.	Durée.	Mode.	Localisation.
Préparation militaire terre à option montagne ou commando.	Quinze jours d'instruction sur une ou deux périodes.	Décentralisé.	Organismes ou régiments désignés par les RT.

**ANNEXE II.
VOLUMES HORAIRES PAR DOMAINE.**

Le volume global des préparations militaires terre à option montagne ou commando est de 120 heures réparties sur quinze jours.

Matière	Volumes horaires.	Observations.
PROGRAMME TRONC COMMUN.		
Evaluation d'aptitude médicale, accueil.	6	
Information générale et civique.	7	
Activités à caractère militaire.	38	Les heures de bivouac (nuit) ne sont pas décomptées.
Activités physiques et sportives.	10	
Formation aux premiers secours.	15	Délivrance de l'AFPS aux candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
Divers - environnement.	4	
Sous-total.	80	
PROGRAMME SPECIFIQUE MONTAGNE OU COMMANDO.		
Activités spécifiques montagne ou commando.	40	Les heures de nuit ne sont pas décomptées.
Sous-total.	40	
Total général.	120	

ANNEXE III.

PROGRAMME COMMUN AUX DEUX OPTIONS DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE.

Formalités d'accueil.	Evaluation d'aptitude médicale, accueil, perception/réintégration.	6 heures
Information générale et civique.	Nécessité d'une défense. Les réserves. Informations sur les carrières d'active (EVAT, EVSO et OSC)(1) et sur le personnel de la réserve opérationnelle (MDR, SOR et OR)(2). Les différentes spécialités militaires représentées au sein de l'armée de terre.	7 heures 2 heures 2 heures 3 heures
Activités à caractère militaire.	Instruction (FAMAS) (délivrance du CATi 1). Tir. Instruction militaire fondamentale (IMF) : actes réflexes TTA 140. Bivouac. Topographie.	38 heures 8 heures 9 heures 20 heures ND 1 heure
Activités physiques et sportives.	Footing. Sports collectifs.	10 heures
Secourisme.	Formation aux premiers secours (AFPS).	15 heures
Divers - environnement.	Activités de cohésion. Présentation matériel/visite salle d'honneur. Remise des brevets, participation aux couleurs.	4 heures 1 heure 1 heure 2 heures
Total.		80 heures

(1) EVAT : engagé volontaire de l'armée de terre ; EVSO : engagé volontaire sous-officier ; OSC : officier sous contrat.

(2) MDR : militaire du rang ; SOR : sous-officier de réserve ; OR : officier de réserve.

*APPENDICE III.A.
PROGRAMME SPÉCIFIQUE A L'OPTION MONTAGNE*

Jours	8h	9h	10h	11h	12h	14h	15h	16h	17h	18h
Heure										
1er jour	Entretien individuel / perception matériel		Info danger montagne	Info pathologies liées au froid		Présentation du matériel technique / initiation rappel et escalade				Info fond de sac
2e jour	Course d'orientation montagne					Randonnée en montagne				Bivouac
3e jour	Séance escalade / rappel					Via ferrata (*)				Bivouac sous tente
4e jour	Raid aventure (VTT, rafting, nage en eaux vives,...)							Remise en condition.		Repas cohésion
5e jour	Réintégration du matériel. Bilans. Départ.									

(*) Via ferrata : C'est un itinéraire sportif situé dans une paroi rocheuse et équipé avec des éléments spécifiques (câbles, échelles,...) installés à demeure et destinés à faciliter la progression et optimiser la sécurité des personnes qui l'utilisent. C'est une activité à mi-chemin entre la randonnée et l'escalade. Cette activité se pratique avec du matériel particulier (boudrier de via ferrata) et reste strictement encadrée lorsqu'elle est pratiquée en groupe. De nombreuses via ferrata existent dans le massif des Alpes.

**APPENDICE III.B.
PROGRAMME SPECIFIQUE A L'OPTION COMMANDO**

	8h	9h	10h	11h	12h	14h	15h	16h	17h	18h	NUIT
1er jour	Equipements de sécurité : - Le matériel. - S'équiper.	Piste d'audace d'initiation individuelle(1).				Initiation à la navigation. Franchissement d'une coupure humide avec moyens réglementaires (flotteurs 6 hommes).					Info fond de sac.
2e jour	Initiation au rappel.		Moyens de franchissement de circonstance(2) (dont tension de tyrolienne).			Initiation escalade. Petite école.		Marche d'orientation.		Bivouac en forêt.	
3e jour	Piste collective en groupe(3).		Préparation raid aventure. Moyens de franchissement de circonstance			Raid aventure (VTT, franchissements, orientation...).					Bivouac.
4e jour	Raid aventure.								Remise en condition.		Repas cohésion.
5e jour	Réintégration du matériel. Bilans. Départ.										
(1) Référence TTA 410 sur les parcours d'audace terrestres et aquatiques. (2) Référence TTA 412 sur les franchissements de type commando. (3) Peut être réalisée sur un parcours d'obstacles normal.											

ANNEXE IV.
FICHE D'ÉVALUATION.

FICHE D'ÉVALUATION.

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Stage du _____ au _____

Préparation militaire terre à option montagne (1) ou commando (1) Corps support :

1. ANALYSE DES QUALITÉS FONCIÈRES ET DU COMPORTEMENT.

		REM	SUP	B	PAS	INS	NO
Physique	Valeur physique						
	Endurance						
	présentation						
Caractère	Volonté						
	Force de conviction						
	Esprit d'initiative						
Dispositions intellectuelles	Vivacité d'esprit						
	Prise d'initiative						
	Communication						
	Sens de l'organisation						
Comportement	Ardeur au travail						
	Esprit d'équipe						
	Esprit de discipline						
Qualités professionnelles	Capacité d'adaptation						
	Faculté d'adaptation						
	Maîtrise de soi						

2. MOYENNE DES RESULTATS OBTENUS AUX DIFFÉRENTES ÉPREUVES.

_____ /20

3. APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR.

Aptitude au commandement :

Appréciation générale :

Motivation du candidat en vue d'une carrière militaire.

Dans l'active.		
Intéressé	Pas intéressé	Sans opinion

Dans la réserve.		
Intéressé	Pas intéressé	Sans opinion

Grade, nom, qualité :

4. CONCLUSION DU CHEF DE STAGE.

(Niveau estimé du stagiaire : 1 : très bon ; 2 : bon ; 3 : faible).

1	2	3

(1) Rayer la mention inutile.

ANNEXE V.

BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE OPTION MONTAGNE.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Commandement de la formation
de l'armée de terre.



**BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE
OPTION MONTAGNE.**

Délivré à M

Brevet n°: (année/n°)

A

, le

ANNEXE VI.

BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE OPTION COMMANDO.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Commandement de la formation
de l'armée de terre.



**BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE
OPTION COMMANDO.**

Délivré à M

Brevet n°: (année/n°)

A

, le